Année académique 2021 - 2022 Domaine Social

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

**HELHa Campus Montignies (HD)** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 26 Questions spéciales 2 | | | |
|---|---|---|---|
| Code | SOAS2B21AS | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE | HELHa Campus Mons<br>**Ludovic AGNEESSENS** (ludovic.agneessens@helha.be)<br>HELHa Campus Montignies<br>**Philippe HERION** (philippe.herion@helha.be)<br>HELHa Campus Montignies (HD)<br>**Philippe HERION** (philippe.herion@helha.be)<br>HELHa Louvain-la-Neuve<br>() | | |
| Coefficient de pondération | | 20 | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | | bachelier / niveau 6 du CFC | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e)e Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation

professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
3.1 Construire son identité professionnelle
3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
3.3 Exercer un jugement professionnel.
3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
8.4 Développer la créativité.

### *Acquis d'apprentissage visés*

I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

### *Liens avec d'autres UE*

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|---|---|---|
| + HELHa Campus Mons | | |
| SOAS2B21ASD | Analyse des organisations | 24 h / 2 C |
| + HELHa Campus Montignies | | |
| SOAS2B21ASJI | Déontologie de la profession | 24 h / 2 C |
| + HELHa Campus Montignies (HD) | | |
| SOAS2B21ASDI | Déontologie de la profession | 24 h / 2 C |
| + HELHa Louvain-la-Neuve | | |
| SOAS2B21ASB | Ethique du travail social | 24 h / 2 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| + HELHa Campus Mons | | |
| SOAS2B21ASD | Analyse des organisations | 20 |

| | | |
|---|---|---|
| + HELHa Campus Montignies | | |
| SOAS2B21ASJI | Déontologie de la profession | 20 |
| + HELHa Campus Montignies (HD) | | |
| SOAS2B21ASDI | Déontologie de la profession | 20 |
| + HELHa Louvain-la-Neuve | | |
| SOAS2B21ASB | Ethique du travail social | 20 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## *Dispositions complémentaires relatives à l'UE*

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Social

# Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Déontologie de la profession | | | |
|---|---|---|---|
| Code | 18_SOAS2B21ASJI | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants | **Philippe HERION** (philippe.herion@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | | 20 | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | | Français | |

## 2. Présentation

### *Introduction*

Ce cours de déontologie de la profession participe à la construction du positionnement professionnel et citoyen de l'étudiant, et ce au regard des fondements et questionnements déontologiques.

Nous viserons principalement la compétence 5.4 : « établir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention ».

### *Objectifs / Acquis d'apprentissage*

A l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable d'identifier et de transférer des notions de déontologie de la profession d'assistant social au regard de situations de stage.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### *Contenu*

Une introduction définit la déontologie et la replace dans le contexte sociétal actuel. Dans un premier chapitre, nous abordons les principes et la base légale du secret professionnel.

Une deuxième partie pose les limites légales du secret professionnel. Une troisième abordera les exceptions au secret professionnel.

### *Démarches d'apprentissage*

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé. Des études de cas élémentaires permettront d'illustrer le cours.

### *Dispositifs d'aide à la réussite*

À la fin du cours, des exemples de questions posées à l'examen seront communiqués.

### *Sources et références*

LAMBERT P (2005), secret professionnel, Bruxelles, BRUYLANT.

ROSENCZVEIG J-P, VERDIER P. (2008), le secret professionnel en travail social et médico-social, Paris, Dunod

BOUDJEMAÏ M. (2008), le secret professionnel en action social, Paris, Dunod

### *Supports en ligne*

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les exposés sont illustrés par des power point ainsi que par différents articles de revue ou de presse.

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

Evaluation écrite qui peut prendre la forme d'un examen ou d'un travail

### *Pondérations*

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### *Dispositions complémentaires*

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).